

# SOMMAIRE

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*Un programme pour l'ÉN qui tourne au roman d'anticipation avec la présentation à Marseille des fils directeurs d'une « école du futur ». L'idée majeure reste cependant d'un prosaïsme économique, celle d'un management des établissements à l'image du monde de l'entreprise. A quand l'annonce d'une cotation en bourse ? « Souvent les gens prennent leurs propres lacunes pour celles de la société qui les entoure, et cherchent à réformer ladite société parce qu'ils sont incapables de se réformer eux-mêmes » selon I. Asimov... Les médias n'en finissent pas de se faire les relais des académies qui organisent leurs recrutements de viviers de contractuels. Les postulants interrogés, s'ils reconnaissent qu'ils gagneront beaucoup moins que dans le privé, sont persuadés de faire le choix de la qualité de vie (« horaires, vacances... »). Les collègues en reconversion ou démissionnaires n'ont pas dû mesurer leur chance ! Soupirs... Il est vraiment urgent d'introduire plus de maths à l'École : addition des possibilités d'évolution de carrières, soustraction des tâches administratives, des réunions et des foules de projets, multiplication des postes et des salaires, divisions des effectifs en classe... Des maths appliquées en somme ! A suivre...*

### ➤ LE MONDE /

**Article 1 :** E. Macron veut généraliser « l'école du futur », les syndicats enseignants s'inquiètent, 02/06/22.. p.2

### ➤ L'EXPRESS /

**Article 2 :** "Job dating" pour enseignants : l'éducation n'est pas un coup d'un soir, 04/06/22... p.2

### ➤ LE CAFE PÉDAGOGIQUE /

**Article 3 :** Parcoursup : L'urgence à rétablir les droits des jeunes à choisir leur avenir, 02/06/22.p.2

**Article 4 :** École inclusive : La MDPH a le dos large, mais..., 02/06/22 ..... p.3

### ➤ ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES /

**Article 5 :** Urgent : académie en pénurie recrute contractuels en masse, 03/06/22 ..... p.3

### ➤ L'OBS /

**Article 6 :** « L'école doit être conçue aussi pour les pauvres ! », 27/05/22..... p.3

**Article 7 :** Retraites... Ce qu'il faut retenir de l'interview d'E. Macron, 03/06/22 ..... p.4

### ➤ TOUTEDUC /

**Article 8 :** Apprentissage : des signes de fragilité à ne pas surinterpréter, 07/06/22..... p.4

**Article 9 :** Apprentissage : quels financements, quelle politique ? (Localtis), 07/06/22 ..... p.4

**Article 10 :** Organisations syndicales et représentation des enseignants en cas de litige : le Conseil d'Etat renvoie au Conseil constitutionnel, 03/06/22 ..... p.5

**Article 11 :** ID-FO crée un secteur de syndicalisation pour les IEN, 06/06/22..... p.5

### ➤ FRANCEINFO /

**Article 12 :** "Qu'est-ce qui vous intéresse dans l'école ?" : on a participé au "job dating" ..., 01/06/22 .. p.6

**Article 13 :** Parcoursup : on vous explique comment se déroule la phase principale d'admission, qui s'ouvre jeudi 2 juin à 19 heures, 02/06/22 ..... p.6

**Article 14 :** Fonction publique : S. Guerini veut un "dégel du point d'indice" "dès cet été", 06/06/22 . p.6

**Article 15 :** Retraites : de nombreuses pensions mal calculées..., 01/06/22 ..... p.6

### ➤ MEDIAPART /

**Article 16 :** Frédéric Souillot est le nouveau patron de FO, 05/06/22 ..... p.7

### ➤ PARUTIONS OFFICIELLES ..... p.7

## Le Monde

### [Article 1 : E. Macron veut généraliser « l'école du futur », les syndicats enseignants s'inquiètent, 02/06/22](#)

Disruptif, encore et toujours. En déplacement à Marseille avec le ministre de l'éducation, Pap Ndiaye, E. Macron a déclaré, jeudi 2 juin, vouloir « généraliser » partout sur le territoire « l'école du futur », une expérimentation pédagogique menée dans la cité phocéenne. Cette approche doit permettre aux établissements de financer un projet innovant autour de la culture, des langues, de l'environnement ou des sciences, en donnant aux directeurs d'école la possibilité de participer au recrutement de leur équipe pédagogique. (...)

« Cette expérimentation remet gravement en cause le caractère national de l'école publique, le statut de fonctionnaires d'Etat des enseignants, l'égalité de traitement des personnels dans leur demande de mutation », renchérit la FNEC FP-FO. (...)

- ♦ **A lire aussi :** *L'Express*, « [Comment E. Macron lance Pap Ndiaye dans le grand bain](#) », 02/06/22 ; *Le Café Pédagogique*, « [Macron et "l'inévitable" privatisation de l'École](#) », 06/06/22 ; *Marianne*, « [Macron et Ndiaye à l'école du futur à Marseille : la montagne accoucherait-elle d'une souris ?](#) », 02/06/22 ; *Le Monde*, « [Aux sources d'inspiration de l'« école du futur » vantée par E. Macron](#) », 03/06/22

## L'EXPRESS

### [Article 2 : "Job dating" pour enseignants : l'éducation n'est pas un coup d'un soir, 04/06/22](#)

Au commencement était un constat d'urgence. Voici le mois de juin, et plus de 1000 professeurs manquent à l'appel dans l'académie de Versailles pour la rentrée de septembre 2022. Personne n'est vraiment prêt à assumer les conséquences d'une telle pénurie. Ni les parents, bien sûr, ni les professeurs, ni l'administration. Aux grands maux, les grands remèdes. Voici donc que le rectorat de Versailles lance des "job datings" pour recruter des professeurs contractuels à tous les niveaux (primaire et secondaire), et autres personnels scolaires. **Bac + 3 requis. Trente minutes d'entretien de motivation avec un inspecteur et un conseiller pédagogique.** Deal ? Deal. **Une semaine de formation, un suivi pédagogique**, l'affaire est dans le sac. On n'arrête décidément pas le progrès, surtout quand il est une réponse à la crise des vocations que révèlent d'année en année les concours de recrutement, et par ailleurs un remède à la nullité des candidats (...)

- ♦ **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « [Les Job Datings et Marseille](#) », 02/06/22

## Le café pédagogique

### [Article 3 : Parcoursup : L'urgence à rétablir les droits des jeunes à choisir leur avenir, 02/06/22](#)

" Forcés d'accepter un numéro de place dans une file d'attente pourtant en grande partie artificielle, la nouvelle procédure fait porter (aux élèves) la responsabilité de voir les portes de certaines formations se fermer, et d'échouer à intégrer la filière de leur choix. Cette culpabilisation des familles est le prix d'un autre échec : celui du service public à saisir l'opportunité d'une augmentation du nombre de bacheliers pour affronter les défis auxquels notre société fait face, en ouvrant davantage de places dans l'enseignement supérieur public pour garantir à chacun.e une place dans la filière de son choix". Analysant le fonctionnement de Parcoursup, le collectif "[Nos services publics](#)" remet en question les bases même du nouveau système de tri des bacheliers. (...)

**La seconde grande évolution consisterait dans l'accompagnement de la hausse du nombre de bacheliers, notamment dans les filières générale et professionnelle, par une hausse du nombre des places dans l'enseignement supérieur public.** La réinscription dans la loi de la liberté pour les jeunes de s'inscrire dans l'établissement de leur choix apparaît ainsi comme une garantie importante. Elle devra être accompagnée par la création de

places dans l'enseignement supérieur public à la hauteur des besoins et préférences exprimées, **en particulier en STS** et à l'université".

#### Article 4 : **École inclusive : La MDPH a le dos large, mais...**, 02/06/22

En instituant la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la loi du 11 février 2005 en a fait la charnière de tout le dispositif de réponse sociale aux personnes en situation de handicap. On dénombre un public potentiel de **12 millions de Français susceptibles d'être concernés par la définition légale du champ du handicap établi par la loi, dont 400 000 enfants d'âge scolaire (soit 3,3 %)**. Instrument majeur de la MDPH, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) détient la compétence de décision des droits à compensation et d'orientation des personnes handicapées qui la saisissent. En matière d'école inclusive, elle joue un rôle capital du fait de la souveraineté de ses décisions. Mais est-elle le deus ex machina responsable de tout ce qui ne va pas dans la scolarisation inclusive ? La récente alerte lancée par l'association des directeurs de MDPH mérite d'être entendue. (...)



#### Article 5 : **Urgent : académie en pénurie recrute contractuels en masse**, 03/06/22

Face au manque de personnels pour la rentrée de septembre, l'Académie de Versailles organisait cette semaine un recrutement massif de contractuels, signe des transformations en cours des modes de recrutement de l'ÉN.

Ce jeudi matin, le CDI du lycée international de Palaiseau a drôle d'allure. Sur les tables, des adultes qui s'appliquent à remplir leur fiche de renseignements ont remplacé les élèves. Tous sont venus à l'occasion de la journée « job dating », organisée par le rectorat de l'académie de Versailles ce 2 juin.

Certains ont sorti le costume et la cravate, d'autres ont préféré le jean et les Converse. Sur un siège, Cécile patiente, son CV à la main. Maman de 3 enfants, elle travaille dans le secteur de l'automobile mais cherche à se reconvertir comme professeure des écoles : « **durant le confinement, j'ai fait l'école à la maison et ça m'a vraiment plu**. En entendant parler de cet événement, j'ai décidé de venir tenter ma chance. » (...)

- ➔ **A lire aussi :** *Le Figaro*, « Crise des vocations, démissions... ÉN cherche profs désespérément », 03/06/22

## L'OBS

#### Article 6 : « **L'école doit être conçue aussi pour les pauvres !** », 27/05/22

Pour que la France cesse d'être le cancre de l'Europe en matière d'inégalités scolaires, la gauche doit assumer de refonder une école pensée par et pour les élites, estime JP Delahaye, ancien numéro 2 du MEN. (...) L'enjeu n'est donc pas de détricoter tout ce qui a été fait depuis 2017 ni de savoir s'il faut rajouter une heure trente de mathématiques à la minorité d'élèves scolarisés au lycée général, comme le débat politique actuel pourrait le laisser accroire (d'autant que la diminution catastrophique de dizaines d'heures d'enseignement général au lycée professionnel, pour sa part, suscite très peu d'intérêt). C'est de nous mobiliser, à gauche comme à droite, pour que la France ne soit plus le grand pays de l'OCDE où l'origine sociale pèse le plus sur les acquis des élèves. Qui, décemment, peut ne pas partager un tel objectif ? **Il faut déployer des actions qui perdurent au-delà des alternances politiques**, comme le font tous les pays performants sur le plan éducatif.

(...) Je plaide pour que l'on enrichisse le socle commun afin d'y intégrer, comme dans certains pays scandinaves, un enseignement technologique davantage manuel (mécanique, travail du bois, cuisine, électricité...) qui devrait faire partie de la culture de tout citoyen. Cela existait avant 1975. Mais, comme

le collège est très vite devenu une sorte de petit lycée préparant uniquement à la voie générale, ces enseignements sont apparus inutiles pour la formation des futures « élites » et ont disparu. (...)

### [Article 7 : Retraites, incidents au Stade de France, Poutine... Ce qu'il faut retenir de l'interview d'E. Macron, 03/06/22](#)

Le chef de l'Etat veut également créer un « Conseil national de la refondation » avec les « forces politiques, économiques, sociales, associatives » ainsi que des citoyens tirés au sort pour « atteindre » cinq objectifs qui toucheront notamment au pouvoir d'achat et à l'écologie.

Dans une [interview à plusieurs journaux de la presse régionale](#) publiée ce vendredi 3 juin au soir, le président de la République E. Macron a fait plusieurs annonces concernant les retraites et le pouvoir d'achat. (...) « *Quant au travail sur la **réforme des retraites**, qui est indispensable au financement de nos transformations, il commencera après ce Conseil (national de refondation destiné à définir une nouvelle méthode de gouvernance, NDLR) et **la réforme entrera en vigueur dès l'été 2023*** », a déclaré le chef de l'Etat. (...)



### [Article 8 : Apprentissage : des signes de fragilité à ne pas surinterpréter \(Fnadir, interview exclusive\), 07/06/22](#)

La journée d'information organisée le 2 juin par les directeurs de CFA, a été l'occasion d'évoquer une progression vertigineuse du nombre des CFA et des apprentis, mais aussi des signes de fragilité. ToutEduC a interrogé Pascal Picault, président de la FNADIR sur leur importance et leur signification. (...)

**P. Picault :** On peut tout juste parler d'un frémissement à la baisse. Le nombre des contrats signés au mois d'avril est légèrement inférieur, de 12 %, à celui du même mois l'année dernière, c'est un indicateur à suivre...

**ToutEduC :** Quels sont les facteurs de fragilité de la situation ?

**P. Picault :** Aujourd'hui, **l'Etat subventionne pratiquement l'intégralité du coût, pour l'entreprise, d'un apprenti, avec l'aide exceptionnelle de 5 000 ou 8 000 €** dont le ministre du Travail vient d'annoncer (le 24 mai, ndlr) qu'elle était prolongée jusqu'à la fin de l'année. Si le succès de l'apprentissage ne tient qu'à ce financement, ce que je ne crois pas, il faudra s'attendre à une baisse des recrutements en 2023.

(...) **ToutEduC :** Pour les entreprises, cet afflux de jeunes suppose la mobilisation de maîtres d'apprentissage. En disposent-elles ?

**P. Picault :** Elles sont effectivement parfois un peu démunies et nous proposons que les CFA puissent les accompagner, former les maîtres d'apprentissage qui ne savent pas toujours comment construire un parcours de formation pour amener progressivement un jeune à l'autonomie. Les OPCO ont les moyens de financer cette montée en compétences. Ne sont-ils pas des "opérateurs de compétences" ?

**ToutEduC :** La situation se pose-t-elle dans les mêmes termes pour les niveaux CAP et pour les niveaux enseignement supérieur ?

**P. Picault :** Non. Dans l'enseignement supérieur, les jeunes étaient autrefois en quête d'une formation et d'une entreprise, maintenant ils ont le choix de l'entreprise et nos CFA se font parfois concurrence. Le rapport s'est inversé. **Pour les niveaux infra-bac, dans les branches en tension, les CFA subissent la concurrence des entreprises qui viennent recruter des jeunes non diplômés, qui sont heureux de gagner mieux leur vie, mais qui ne se rendent pas compte qu'ils sont perdants à moyen et long terme.** (...)

### [Article 9 : Apprentissage : quels financements, quelle politique ? \(Localtis\), 07/06/22](#)

"France Compétences accuse un colossal déficit" et les CFA "doivent de leur côté trouver des recettes complémentaires pour financer leurs investissements", rapporte notre confrère Localtis qui a assisté le jeudi 2 juin, à la journée d'information organisée par la FNADIR (la fédération des directeurs de centre



de formation d'apprentis) dont les membres s'inquiètent : "Les premiers effets du dispositif du coût/contrat (instauré par la loi de 2018, ndlr) commencent à être perceptibles", mais "les vrais impacts" interviendront en 2023, imposant d' "aller chercher des nouvelles sources de financement pour améliorer l'autofinancement des CFA".

En effet, **le financement au contrat ne couvre que les dépenses de fonctionnement, pas les investissements ni les coûts d'ingénierie**. Or, "depuis la libéralisation du secteur avec la réforme, le nombre d'établissements a triplé passant d'un millier à près de 3 000, ce qui exacerbe la concurrence entre eux" tandis que, "en avril, pour la première fois depuis 5 ans, le nombre de contrats a diminué de 12%" (Selon la DARES, le nombre des entrées en apprentissage était, sur le premier trimestre 2022, de 49 580 contre 53 580 à la même date l'année dernière, soit - 7,5 %, sans indication de ventilation par niveaux. Fin mars 2022, on comptait 899 700 apprentis, soit + 29,6 % sur un an.)

Toujours selon notre confrère, **l'Etat, "dépassé par le succès des primes à l'embauche des alternants" n'a pas de marge de manœuvre**. Les **Régions**, en revanche, "ont leur rôle à jouer" puisqu'elles "n'ont pas réduit la voilure" et **disposeraient de 180 M€ pour subventionner les CFA**, contre 150 à 160 millions avant la réforme. La Banque des territoires, pour sa part, peut aider au financement des CFA en prenant des participations à leur capital, notamment de ceux qui interviennent sur la formation des publics les moins qualifiés et ceux des secteurs de l'industrie. À ce jour, trois établissements ont été financés. L'objectif est d'atteindre cinq projets cette année et une quinzaine en 2023.

Mais le **déficit de France compétences, qui doit emprunter 5 milliards d'euros pour finir l'année**, montre, selon son directeur, que "le modèle économique de financement des CFA n'est pas encore stabilisé", et ce d'autant moins que "personne n'avait prévu une envolée aussi forte des contrats d'apprentissage". Il invite à une réflexion plus globale sur "la politique publique que l'on veut pour les jeunes".

### [\*\*Article 10 : Organisations syndicales et représentation des enseignants en cas de litige : le Conseil d'Etat renvoie au Conseil constitutionnel, 03/06/22\*\*](#)

Les personnels, enseignants notamment, auxquels est refusée une promotion, un avancement de grade ou une mutation peuvent-ils choisir un représentant de leur choix pour les assister dans l'exercice des recours administratifs qu'ils peuvent tenter, ou celui-ci doit-il avoir été "désigné par l'organisation syndicale représentative" ? La question était posée, au mois de mars, au Conseil d'Etat par le SNEAD. Celui-ci avait déjà obtenu satisfaction en référé au mois de février, le Conseil d'Etat considérant que "le caractère représentatif ou non d'un syndicat ne détermine pas la capacité du conseiller qu'il a désigné à assurer l'assistance d'un fonctionnaire dans l'exercice d'un recours administratif".

Les 4ème et 1ère chambres étant réunies, le Conseil d'Etat estime "qu'il y a lieu de renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité soulevée par le SNEAD". En effet, la question de savoir si "les dispositions de l'article 14 bis de la loi du 11 janvier 1984 (...) méconnaîtraient (...) **le principe d'égalité devant la loi, en ce qu'elles réserveraient aux organisations syndicales représentatives la faculté de désigner un représentant aux fins d'assister un agent de l'Etat dans l'exercice d'un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises à son encontre (...) peut être regardée comme présentant un caractère sérieux.**" Décision n° 460759 du mercredi 1er juin 2022

### [\*\*Article 11 : ID-FO crée un secteur de syndicalisation pour les inspecteurs de l'Éducation nationale, 06/06/22\*\*](#)

Indépendance et direction, le syndicat FO des personnels de direction annonce, le 4 juin, la création à la rentrée dernière (donc plusieurs mois après) d'un "nouveau syndicat", ou du moins d'un secteur en son sein pour les inspecteurs de l'ÉN, le "Secteur IEN ID FO". Cette création intervient alors que "les inspectrices et inspecteurs territoriaux comptent parmi les fonctionnaires de l'Etat les plus exposés" et qu'ils sont "de plus en plus nombreux" à être "fragilisés". Le

communiqué d'ID souligne que ce "secteur" est riche de "la diversité d'opinions et de sensibilités de ses adhérents". Il **"fait du respect de la laïcité et de la préservation de l'École publique un préalable absolu"** et rappelle son appartenance à la FNEC FP FO. Parmi les dossiers qu'il aura à traiter il cite la fusion des corps d'inspection, sans doute pour s'y opposer.

## franceinfo:

### [Article 12 : "Qu'est-ce qui vous intéresse dans l'école ?" : on a participé au "job dating" pour devenir enseignant contractuel, 01/06/22](#)

(...) Ambiance baccalauréat avant l'heure au lycée Alfred-Kastler de Pontoise (Val-d'Oise). "Mardi 31 mai : journée de recrutement", peut-on lire sur une affiche scotchée à la grille. Pochettes colorées sous le bras, des dizaines de candidats se succèdent dans les couloirs de l'établissement, non pas pour décrocher un diplôme, mais pour devenir, sans passer de concours, professeur des écoles, de lycée ou encore infirmier scolaire. Une sélection à grande échelle organisée par l'académie de Versailles, qui a **besoin d'environ 1 300 contractuels pour la rentrée 2022**. (...)

### [Article 13 : Parcoursup : on vous explique comment se déroule la phase principale d'admission, qui s'ouvre jeudi 2 juin à 19 heures, 02/06/22](#)

Les **936 000 candidats** doivent décider où ils vont poursuivre leurs études en fonction des réponses aux vœux qu'ils ont formulés. A partir du 7 juin, ils auront deux jours pour répondre aux propositions d'admission reçues. (...) **Les 622 000 lycéens, les 186 000 étudiants souhaitant se réorienter, les 95 000 personnes en reprise d'études et les 33 000 candidats scolarisés à l'étranger** ont six jours, à partir du 2 juin, pour donner une réponse aux premières propositions d'admission reçues. (...)

### [Article 14 : Fonction publique : Stanislas Guerini veut un "dégel du point d'indice" "dès cet été", 06/06/22](#)

Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, souhaite un *"dégel du point d'indice"* des fonctionnaires *"dès cet été"*. *"C'est la mesure la plus générale qu'on puisse prendre pour augmenter d'un bloc l'ensemble des rémunérations dans la fonction publique"*, a-t-il souligné lundi 6 juin sur franceinfo, sans préciser de montant à ce stade. (...)

**Le ministre a assuré "être en train de discuter du niveau, de l'ampleur [de ce dégel] avec les organisations syndicales"**. Il confie avoir déjà rencontré les neuf organisations syndicales de la fonction publique depuis sa nomination, car il pense *"que c'est très important, dans le cadre de ce quinquennat qui débute, de poser un dialogue, y compris de bâtir ensemble le calendrier du dialogue sociale"*. *"J'ai vu les attentes des uns et des autres, je vais essayer d'avoir quelque chose qui soit significatif (...) qui se voit sur la fiche de paie"*, a-t-il promis, sans donner de chiffre.

### [Article 15 : Retraites : de nombreuses pensions mal calculées, selon la Cour des comptes, 01/06/22](#)

**Selon la Cour des comptes, une retraite sur sept est mal calculée**, et dans les trois quarts des cas, c'est en défaveur des retraités concernés. Ce n'est pas nouveau, mais si la situation s'est un peu améliorée, elle n'en reste pas moins injuste.

**Le calcul des pensions de retraite est dans le collimateur de la Cour des comptes en raison d'erreur dans les montants, souvent au détriment des Français**. (...)

#### Modifier les anomalies en ligne

L'année dernière, un retraité sur sept a été victime d'une erreur de calcul, pour un montant estimé à 70 millions d'euros. Près de trois-quarts des anomalies sont au détriment des assurés. *"On fait partir à la retraite maintenant des personnes qui ont connu plusieurs employeurs, connu des périodes de chômage et donc ont des carrières beaucoup plus hachées, donc il faut reconstituer, en quelque sorte recoudre le fil de leur trajectoire personnelle"*, estime Renaud Villard, directeur

général de la Cnav. **D'ici à la fin de l'année, les anomalies pourront être modifiées en ligne et les droits plus rapidement recalculés en cas d'erreur.**



MEDIAPART

## **Article 16 : Frédéric Souillot est le nouveau patron de FO, 05/06/22**

Quasi inconnu en dehors de son organisation, le représentant de la ligne réformiste a été élu comme attendu à l'issue du congrès du syndicat. Il prend la suite d'Yves Veyrier, dont le court mandat a été particulièrement salué par les militants. Mercredi, son seul adversaire déclaré s'était retiré.

Frédéric Souillot est le nouveau patron de FO. À l'issue du congrès du troisième syndicat français, le successeur annoncé d'Yves Veyrier, membre du bureau confédéral depuis 2015, a recueilli le 3 juin 87,68 % des suffrages exprimés (77,47 % des inscrit-es) par les membres du CCN, le « parlement », réunissant représentant-es des fédérations et des unions départementales. (...)

Le bref discours d'adieu d'Yves Veyrier a été très applaudi par les militantes et les militants. Et le rapport d'activité de la direction sortante a été approuvé avec un score d'une ampleur exceptionnelle – 98,15 % des voix –, de même que le rapport de trésorerie – 98,27 %.

- ♦ **A lire aussi :** *Le Monde*, « FO : Frédéric Souillot élu secrétaire général de l'organisation syndicale », 03/06/22 ; *RTL*, « Qui est F. Souillot, nouveau secrétaire général de FO ? », 03/06/22 ; *FranceInfo*, « L'ancien métallurgiste F. Souillot succède à Yves Veyrier à la tête de FO », 04/06/22

## **Paru au J.O. n°0128 du 03 juin 2022**

### **Décret n° 2022-848 du 2 juin 2022 abrogeant le décret n° 2022-705 du 26 avril 2022 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L. 87 du code des pensions civiles et militaires de retraite**

Publics concernés : fonctionnaires tous versants, magistrats et militaires.

Objet : taux de la cotisation prévue à l'article L. 87 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret abroge le décret fixant le taux de la cotisation mentionnée à l'article L. 87 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

## **Paru au J.O. n°0129 du 04 juin 2022**

### **Décret n° 2022-850 du 3 juin 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au BTS**

Publics concernés : candidats inscrits à l'examen du BTS et établissements et organismes de formation préparant à cet examen.

Objet : modification des modalités d'obtention du BTS et report au 1er janvier 2023 de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la passation de la certification en langue anglaise.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception du b du 2°, le d du 12° et le d du 14° de son article 1er qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023 et du d du 3°, du e du 12° et du e du 14° de l'article 1er qui entrent en vigueur le 1er janvier 2027.

Notice : **le décret précise les conditions de titre ou diplôme requis pour s'inscrire en STS et les modalités d'obtention du BTS par la validation des acquis de l'expérience.** Il définit pour l'ensemble des candidats les conditions de reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences constituant le BTS. Il crée des épreuves orales de contrôle au BTS. Il modifie la durée requise pour se présenter à l'examen du BTS au titre de son expérience professionnelle. Il précise les situations dans lesquelles la mise en œuvre du CCF est de droit pour les personnes morales préparant au BTS et distingue les situations dans lesquelles le CCF peut être mis en œuvre pour une partie ou pour l'ensemble des épreuves du BTS. Il rectifie la référence à un article du code et supprime les mentions concernant les sections d'apprentissage. Enfin, il reporte au 1er janvier 2023 l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la passation de la certification en langue anglaise.